

Discours de Madame le Ministre

16 avril 2002

Cycle de conférences

« Difficulté d'apprendre – difficulté d'enseigner »

Forum « Geesseknäppchen », Luxembourg

Altesse Royale,

Votre présence à l'ouverture du cycle de conférences « Difficulté d'apprendre – difficulté d'enseigner » souligne une fois de plus l'intérêt que vous portez à toutes les questions qui concernent l'éducation et plus particulièrement l'éducation de ceux qui, au départ, ont plus de difficultés que la majorité des enfants. En tant que membre de la Fondation que vous présidez depuis 1981, j'ai pu non seulement apprécier mais également admirer votre engagement personnel pour aider tous ceux qui ont besoin de notre appui.

Votre présence aujourd'hui constitue pour tous ceux qui oeuvrent dans l'intérêt d'une école du succès et pour tous les enfants une reconnaissance et un encouragement. Je me permets de me faire l'interprète de tous les concernés et je vous exprime toute notre gratitude – de tout cœur.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

En abordant aujourd'hui le sujet de la formation scolaire des enfants à besoins éducatifs spéciaux, je suis dans la continuité de la politique pédagogique que j'ai engagée en faveur d'une école du succès pour tous les enfants qui nous sont confiés.

Certes, le chantier de la scolarisation des enfants à besoins pédagogiques spécifiques a une longue histoire et cette histoire est loin d'être terminée ! En ce moment, il n'est pas inutile de rappeler que l'obligation scolaire constitue le fondement de cette construction.

L'obligation scolaire n'est pas seulement le devoir imposé aux parents d'envoyer leur enfant à l'école. Elle est également un droit pour eux et pour leurs enfants étant donné qu'elle oblige l'école publique à accueillir tous les enfants. Pour l'enfant en difficulté, l'école doit assumer sa responsabilité pédagogique et éducative face à la souffrance réelle de sa famille et tout entreprendre pour que cet enfant puisse profiter d'un enseignement correspondant à ses capacités et à ses aspirations. La création d'écoles spécialisées a été une première réponse à cette obligation ; l'intégration dans une classe régulière constitue une autre possibilité de solution. Celle-ci présuppose une bonne articulation du principe pédagogique de la différenciation dans un contexte scolaire organisé par des programmes et un plan d'études.

En m'attachant aujourd'hui à cette partie, petite quantitativement mais si importante par la détresse qu'elle doit affronter, d'élèves qui ont des besoins éducatifs spéciaux, je sais que j'aborde un sujet qui est loin d'être épuisé.

- Je constate que nous avons trop facilement adopté la tendance d'orienter une partie de nos enfants en difficultés vers des instituts étrangers. Il faut tout mettre en œuvre pour arrêter cette pratique.
- Je constate que les discours se concentrent principalement sur la problématique des enfants qui ont des difficultés si grandes qu'ils nécessitent un soutien thérapeutique. Notre ambition est que l'école ne se résigne pas à accepter l'échec quel qu'il soit et qu'elle s'occupe de chaque enfant faible, qu'il soit gravement handicapé ou qu'il apprenne avec lenteur et que par exemple il mette quotidiennement trois heures pour faire ses devoirs à domicile.
- Je constate qu'il y a parmi les experts trop de divergences portant sur les terminologies et les nomenclatures ainsi que sur l'appréciation des mesures de soutien à appliquer.

Bien que des discussions soient nécessaires et utiles et que toute mise en œuvre doit être réfléchie, la tâche prioritaire de l'école publique consiste à apporter une aide réelle aux enfants qui ont des difficultés.

Trop d'enfants vivent de sérieux problèmes scolaires. Ceci crée d'énormes soucis aux familles et aux enseignants concernés. La scolarisation de ces enfants doit se faire de manière conséquente, flexible et sereine : Si la question de l'orientation vers une structure spécialisée, de l'intégration dans l'enseignement régulier ou d'un appui à apporter se pose, il faut l'analyser au cas par cas pour aboutir aux solutions les plus favorables au développement harmonieux de l'enfant.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer quatre mesures qui pourront être réalisées sous peu et qui contribueront à améliorer l'encadrement des enfants et des parents concernés :

1. Comme pour l'année académique en cours, je viens d'accorder pour l'année scolaire 2002/2003, la priorité aux activités de formation continue portant sur la problématique des difficultés d'apprentissage. Nos enseignants doivent être suffisamment informés et formés pour affronter des difficultés qu'aujourd'hui ils repèrent de façon empirique.
2. Dans le cadre de la réorganisation de l'inspection de l'enseignement primaire, la création de bureaux régionaux est prévue. Ces bureaux constitueront une adresse unique où les parents pourront s'adresser en vue d'une première consultation. Par la suite ils pourront être orientés vers le service qui peut le plus efficacement prendre en charge leur problème. La mise en place d'un soutien administratif et l'augmentation du nombre des inspecteurs devraient permettre à ceux-ci de se vouer davantage aux questions pédagogiques. J'ai déposé en décembre un projet de loi relatif à ce sujet.
3. Dans ma lettre circulaire de printemps concernant les organisations scolaires de l'année prochaine, j'invite les autorités communales à reconsidérer l'organisation des cours d'appui dans leurs écoles. Je leur recommande de mettre en place des classes dites « d'intégration ». Ces classes peuvent à la fois assurer l'appui intégré dans l'enseignement régulier et accueillir des enfants dans les disciplines dans lesquelles ils éprouvent des difficultés.

4. Pour ce qui est de la création de nouveaux centres de l'Éducation différenciée, ceux-ci sont à intégrer dans des écoles primaires. Une telle cohabitation permet aussi bien le contact social entre les enfants et les échanges de savoirs-faire parmi les professionnels. Des pourparlers ont été entamés avec plusieurs communes.

La prise en charge scolaire et thérapeutique voire médicale des enfants présentant des troubles de comportement et des troubles psychiques graves est un sujet auquel je m'attache tout particulièrement. La création d'une structure regroupant une école, un internat de jour et de nuit ainsi qu'un service thérapeutique est à l'étude. De même, j'estime qu'il faudra faire bénéficier les enfants souffrant d'un trouble de l'attention de plus de sollicitude. Dans ce domaine, une campagne de sensibilisation des enseignants est prévue pour la rentrée prochaine.

Lorsque l'on parle de différenciation, on oublie trop souvent ceux de nos enfants qui sont particulièrement doués. Il est temps que l'école luxembourgeoise réfléchisse également sur les possibilités de donner une réponse aux besoins de ces enfants.

A l'avenir, la différenciation en tant que principe pédagogique devra constituer une prémisse de base pour notre enseignement et être ancré progressivement dans les pratiques. Je suis confiante que l'école luxembourgeoise réussira ce changement de paradigme. D'ores et déjà je puis vous confirmer que dans le cadre des concertations préliminaires à la réforme de la loi scolaire, tous les partenaires ont salué l'introduction de ce principe.

Le cycle de conférences qui commence aujourd'hui, a pour objectif d'enrichir nos connaissances sur les possibilités d'assurer la formation scolaire des enfants en difficultés. Ces conférences et les échanges qui s'en suivront devront stimuler et guider nos réflexions et nos démarches futures pour mieux tenir compte des besoins spécifiques d'un grand nombre de nos enfants. Je suis persuadée que les conférenciers invités réussiront à animer le débat que nous menons au Luxembourg. Messieurs Fijalkow et Terrisse, je vous souhaite la

bienvenue au Luxembourg et je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Enfin, je tiens à remercier ceux qui ont contribué à l'organisation de ce cycle de conférences, tout particulièrement

- l'association des parents d'enfants trisomiques,
- la direction de l'Éducation différenciée
- l'ISERP et
- le SCAP ainsi que
- le SCRIPT pour ce qui est de la coordination.

Je vous souhaite des moments aussi captivants qu'intéressants.

Il me tient à cœur de remercier tous ceux et toutes celles qui depuis de nombreuses années placent le travail dans l'intérêt des enfants qui leur sont confiés au centre non seulement de leurs préoccupations professionnelles mais également et avant tout au centre de leur dévouement inlassable et continu.

Altesse Royale,

Avant de réitérer mes remerciements non seulement pour votre présence, mais également pour le fait d'avoir bien voulu accepter de vous adresser à cette assemblée, je vous prie de bien vouloir transmettre nos meilleurs vœux à son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de son anniversaire.

Altesse Royale,

Puis-je vous demander de bien vouloir prendre la parole ?